



• Gab 65 •

Le groupement de l'Agriculture **BIO**
des Hautes Pyrénées

AG 2021 du GAB 65

Communication sur l'impact de la crise du covid 19 sur l'activité de la structure :

État des impacts sur l'activité 2020 :

Organisation de formation: le GAB65 a été concerné par la fermeture des établissements de formation (Art. 1. - I. de l'Arrêté du 15 mars 2020). Les formations que nous devons organiser depuis le 16 mars 2020 jusqu'à l'été 2020 n'ont pu être assurées. L'hiver et le début du printemps sont des moments de disponibilité pour les agriculteurs, et ces formations ne peuvent être organisées à distance ni dans des conditions extérieures garantissant la sécurité des apprenants. Plusieurs d'entre elles n'ont pas pu être reportées à l'automne. Nous estimons à environ 9 000 € la perte de chiffre d'affaire sur les formations de début d'année 2020.

Lors du second confinement de novembre/décembre, les formations ont pu être assurées mais clairement pas au niveau de présence escompté.

Organisation de rencontres collectives : De même que pour les formations, plusieurs rencontres collectives ont dû être annulées, les thématiques ne permettant pas de les organiser à distance.

Accompagnement des restaurants collectifs des établissements scolaires et entreprises : Ces établissements étant eux-mêmes visés par l'article 1.1 du décret du 15 mars 2020, il nous a été impossible au premier semestre de poursuivre cette activité qui génère 3 000 € de prestations.

Sensibilisation du jeune public à l'agro-écologie : Les interventions dans les classes et les centres de loisirs ont dû être annulées, ce qui représente une perte de prestations de 1 000€ de CA pour la saison scolaire 2019/2020. Le nombre d'animations réalisées durant l'été a fortement baissé, entraînant une baisse du chiffre d'affaires : 4700€ au lieu des 10 688€ l'année précédente.

Globalement nous estimons une perte de chiffre d'affaire de plus de 20 000 €.

État des impacts sur l'activité 2021 :

L'activité a été beaucoup moins impactée sur le début d'année 2021 mais n'est pas revenue totalement à la normale : difficulté d'organiser des animations pédagogiques en école et centre de loisirs, difficulté pour la réservation de salle pour accueillir les formations, annulation de l'AG présentielle prévue, etc.

État des impacts sur la trésorerie :

Les trois activités décrites ci-dessus sont les seules qui nous permettent un apport en trésorerie réguliers, les autres activités reposant sur des financements publics sont payées en moyenne un an plus tard. L'arrêt temporaire de ces activités a donc entraîné des difficultés de trésorerie.

De plus, 5000€ de formations réalisées avant la crise ont connu un différé de paiement de plusieurs mois.

Les mesures mises en œuvre (voir ci-dessus) ont permis de faire face à ces difficultés.

Mesures mises en œuvre pour atténuer ces impacts et permettre la poursuite de l'activité :

- Mise en place du chômage partiel pour tous les salariés à partir du 16 mars jusqu'au 30 juin 2020. Puis du chômage partiel pour le poste Animation en octobre 2020, puis en avril 2021
- Obtention de l'aide aux TPE sur les mois de mars, avril, mai, juin, et novembre soit 7465€
- Obtention de l'aide fond urgences ESS en mars 2021
- Demande et obtention d'un report des charges sociales, du loyer et des remboursements d'emprunt
- Réalisation rapide des demandes de solde et paiement rapide du Conseil Régional
- Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 23k€ dont le remboursement est prévu à partir de juin 2022